

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Salarié(e) d'une entreprise, le Sauveteur Secouriste du Travail porte les premiers secours à toute victime d'un accident du travail. Il est aussi un acteur de la prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Le Sauveteur Secouriste du Travail maîtrise les conduites à tenir et les gestes de premiers secours, il alerte en prenant en compte l'organisation des secours dans son entreprise.
- Il propose et participe à la mise en œuvre d'actions de prévention, il identifie et qualifie les situations dangereuses et relaye ces informations.
- Le certificat SST, donne l'équivalence à l'unité d'enseignement "Prévention et secours civique de niveau 1" (PSC1) du ministère de l'intérieur.



PUBLIC / PREREQUIS

Tout salarié sans prérequis particulier



DUREE/ORGANISATION

Durée : 14 heures
Nombre de participants : 4 à 10
Type : Intra entreprise, en présentiel



PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques :
Participative, démonstrative, applicative.

Formateur:
Formateur SST, certifié par le réseau Assurance Maladie Risques professionnels / INRS

Moyens:
PC, vidéoprojecteur, mannequin, défibrillateur, plan d'intervention....

Un livret INRS sera remis à chaque stagiaire



TARIF ET DELAI

Intra entreprise : 1 500 € H.T.
Délai : La durée estimée entre la signature du devis et le démarrage de la formation est de 6 semaines



EVALUATION

Nous appliquons les fiches individuelles et les modalités d'évaluation de l'INRS.

Le Certificat SST sera délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et qui aura satisfait aux critères des 2 épreuves certificatives.



VALIDITE DU CERTIFICAT

Le Certificat délivré par le réseau Assurance Maladie Risques professionnels / INRS est valable au niveau national pour une durée de 24 mois.



Le règlement intérieur commun à toutes nos formations est consultable directement sur le site internet www.preventpro.fr

PREVENT PRO

Groupe  

info@preventpro.fr



04.92.91.96.70



www.preventpro.fr



SIEGE SOCIAL
Espace Antibes N°17
2208 route de Grasse
06600 Antibes

PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil des stagiaires, présentation du formateur ,tour de table, présentation de la formation et réponse aux questions.

PREMIÈRE DEMI-JOURNÉE

A la fin de la partie prévention, le stagiaire sera capable de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
2. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - 2.1 S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - 2.2 Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- 3 Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 3.1 Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 3.2 Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- 4 Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - 4.1 Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - 4.2 Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - 4.3 Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

DEUXIÈME ET TROISIÈME DEMI-JOURNÉE

A la fin de la partie secourir, le stagiaire sera capable suivant une chronologie d'actions d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).

- 5 Protéger de façon adaptée
 - 5.1 Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - 5.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 5.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- 6 Examiner la victime
 - 6.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - 6.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - 6.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- 7 Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 7.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
 - 7.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 7.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- 8 Secourir la victime de manière appropriée
 - 8.1. Choisir, à l'issue de l'examen, l'action ou les actions à effectuer
 - 8.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques



PREVENT PRO

Groupe  

info@preventpro.fr



04.92.91.96.70



www.preventpro.fr



SIEGE SOCIAL
Espace Antibes N°17
2208 route de Grasse
06600 Antibes

PROGRAMME DE LA FORMATION

8.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

A) La victime saigne abondamment

Hémorragie externe d'une plaie ou d'un orifice naturel

La victime présente un saignement de nez

La victime vomit ou crache du sang

Autres saignements (orifices naturels autres que le nez et la bouche)

B) La victime s'étouffe. (Adulte, Enfant ,Nourrisson)

La victime présente une obstruction complète des voies aériennes :

(une personne obèse ou une femme enceinte ou alitée difficilement mobilisable)

La victime présente une obstruction partielle des voies aériennes

C) La victime se plaint d'un malaise.

Un Accident Vasculaire Cérébral (AVC)

Un accident cardiaque

Autre pathologie

Prise habituelle de médicament ou de sucre

Malaises provoqués par la chaleur

Prévention des malaises vagues

D) La victime se plaint de brûlures.

Brûlures thermiques

Brûlures chimiques

Brûlures électriques

Brûlures radiologiques

Brûlures internes par ingestion ou inhalation

E) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.

La victime présente une douleur du cou

La victime a reçu un coup sur la tête

La victime se plaint d'un traumatisme de membre

F) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

Plaie du thorax

Plaie de l'abdomen

Plaie de l'œil :

Autres types de plaie

Membre sectionné

G) La victime ne répond pas mais elle respire : (Adulte, Enfant ,Nourrisson)

Suite à un événement non traumatique

A la suite d'un événement traumatique

La victime présente des convulsions

E) La victime ne répond pas et ne respire pas (Adulte, Enfant ,Nourrisson)

Massage cardiaque externe plus ventilation artificielle et utilisation d'un défibrillateur automatisé externe

QUATRIÈME DEMI-JOURNÉE

Suite et fin des gestes techniques

Épreuves certificatives

Évaluations des stagiaires de la formation, enquête de satisfaction

Synthèse et clôture



PREVENT PRO

Groupe  

info@preventpro.fr



04.92.91.96.70



www.preventpro.fr



SIEGE SOCIAL

Espace Antibes N°17
2208 route de Grasse
06600 Antibes